

Règlement de la compétition internationale

FESTIVAL FILMER LE TRAVAIL

7-16 février 2020

Poitiers, France

Le festival Filmer le travail

La 11ème édition du festival Filmer le travail aura lieu à Poitiers **du 7 au 16 février 2020**.

Événement unique en France, Filmer le travail croise les regards dans le champ du cinéma et des sciences humaines et sociales sur le travail à travers une programmation qui mêle cinéma, conférences, rencontres, expositions et programmation jeune public.

À travers sa compétition internationale, Filmer le travail propose une programmation de documentaires de création récents sur le travail et un espace d'échanges entre cinéastes, chercheurs, travailleurs et le public.

Éligibilité

La compétition internationale 2020 est ouverte aux :

- **documentaires de création uniquement** (expérimentaux et d'animation inclus)
- documentaires de création sur le travail (que la thématique soit centrale ou non), dans tous les champs d'activités et ses thématiques reliées (précarité, chômage, non-travail, apprentissage, formation, etc)

Ne sont pas acceptés :

- les reportages, magazines TV, films institutionnels et/ou films d'entreprise
- les films ayant eu une exploitation commerciale (en salles de cinéma) avant le festival

Aucun critère de durée n'est imposé.

Les œuvres devront avoir été terminées ou produites **à partir du 1er janvier 2018**.

Inscription

L'inscription à la compétition s'effectue en ligne sur la plateforme du Docfilmdepôt (www.docfilmdepot.com)

Date limite d'inscription : **29 septembre 2019**.

Pour les films non francophones, un sous-titrage en anglais est exigé pour la copie de visionnage en ligne.

Les résultats de la sélection seront annoncés **au plus tard début janvier 2020**.

Les auteurs, producteurs, diffuseurs s'engagent à ne pas communiquer sur les résultats avant l'annonce officielle de la sélection par le festival.

Pour les films non sélectionnés, l'information sera donnée par courriel.

Sélection et matériel

Les copies de diffusion devront impérativement parvenir au festival d'ici **le 15 janvier 2020**.

Le transport aller des copies est à la charge des participants.

Le festival prend en charge le transport retour.

Les films sélectionnés doivent exister en format DCP, Blu-ray ou HD files. Ils seront projetés en DCP. Une copie Blu-ray de sécurité est conseillée.

Les œuvres doivent être en version originale.

Les films non francophones doivent comporter des sous-titres en français.

Pour les films francophones, une version originale sous-titrée en anglais pourra être demandée.

Sélection et droits de diffusion

Les auteurs, producteurs et diffuseurs s'engagent à ne pas retirer leur film de la compétition après confirmation de leur sélection. Ils renoncent à la perception des droits sur la diffusion de leur œuvre pendant la durée et dans le cadre du festival.

Éléments de promotion

En cas de sélection du film, des photos en haute définition du film devront être envoyés au festival.

Les ayants droit des films sélectionnés s'engagent à fournir gratuitement des extraits des films (trois minutes maximum) pour assurer la promotion du festival auprès des chaînes de télévision, sur internet et dans le cadre de la bande-annonce réalisée par le festival.

Les ayants droit des films primés s'engagent à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel, le libellé complet du prix reçu accompagné de la mention :

«Festival Filmer le travail – Poitiers – 2020»

Jury et prix

Six prix sont décernés :

- Grand prix Filmer le travail - pour les longs métrages
- Prix spécial du public - pour les courts et longs métrages
- Prix Restitution du travail contemporain - pour les courts et longs métrages
- Prix Valorisation de la recherche - pour les courts et longs métrages
- Prix des lycéens et des apprentis - pour les courts métrages
- Prix des détenus - pour les courts métrages

Archives

Les auteurs, producteurs et diffuseurs s'engagent, à l'annonce d'un film en sélection, **à fournir deux copies DVD de la version définitive du film**. Les DVD seront conservés pour la base de données de Filmer le travail mais ne pourront être utilisés dans le cadre d'une diffusion sans l'accord des ayant-droits.

Reprises et avant-premières

La direction artistique du festival pourra montrer un ou plusieurs films sélectionnés en avant-première en Nouvelle Aquitaine.

Les films primés pourront être projetés dans le cadre de reprises que le festival organise à Poitiers, Bordeaux, Paris et ailleurs en France.

Assurance

Le festival assure les copies de leur date d'arrivée à Poitiers jusqu'à leur renvoi.

Invitation au festival

Les réalisateurs et réalisatrices dont les films seront sélectionnés seront invité.e.s au festival. Les conditions de prise en charge du transport, de l'hébergement et de la restauration seront communiquées à chaque participant.e lors de l'annonce de la sélection.

Acceptation du règlement

L'inscription et la participation au festival impliquent l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Filmer le travail – 1 place de la cathédrale
CS 80964 – 86 038 POITIERS CEDEX – FRANCE
inscriptions@filmerletravail.org / filmerletravail.org
Tel : +33 (0)5 49 11 96 85
Fax : +33 (0)5 49 41 38 56